

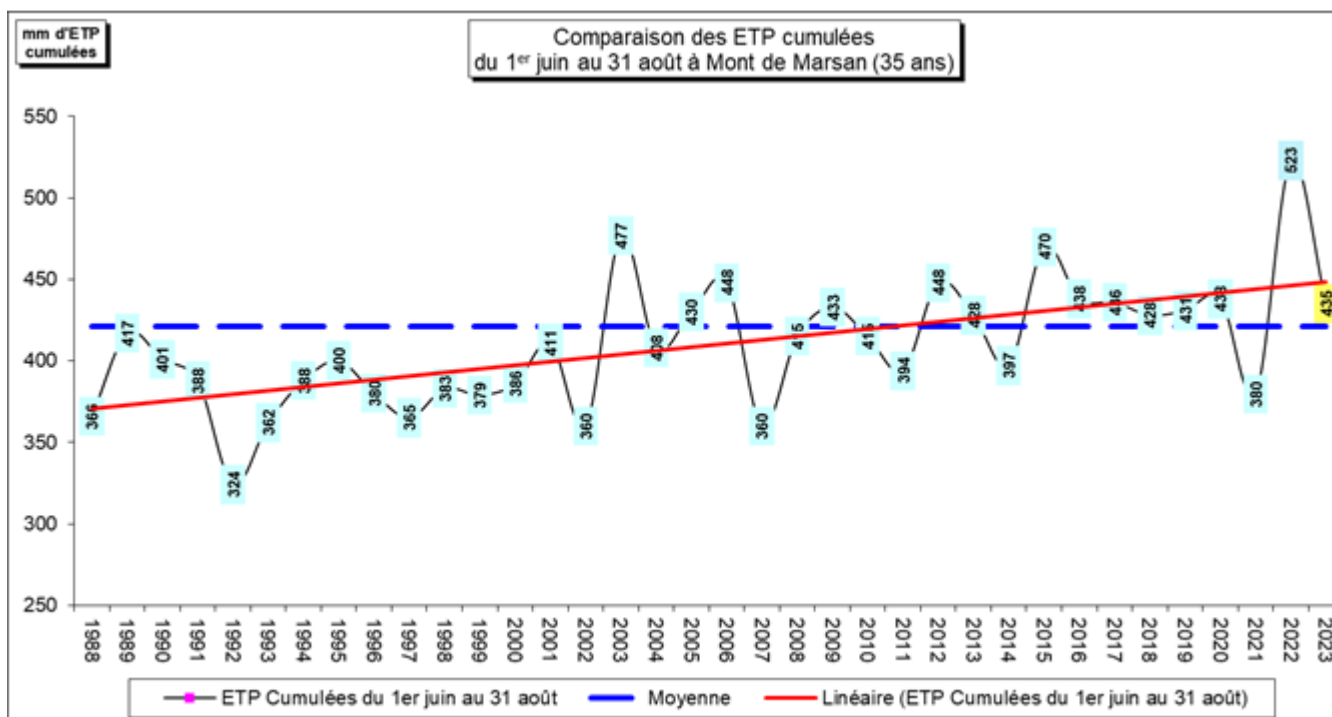


# Message Irrigation

N° 16 - 12 octobre 2023

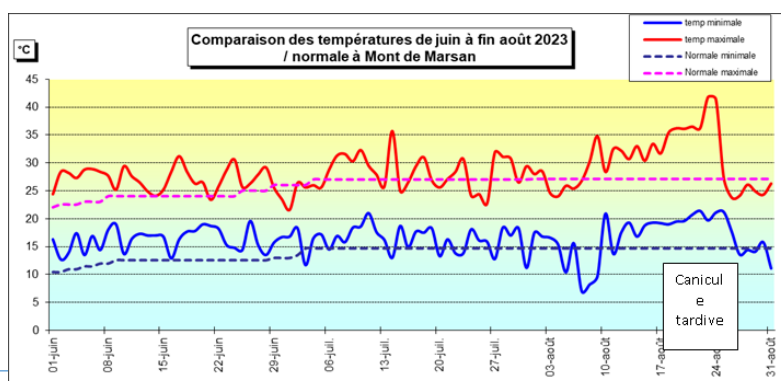
## Bilan des besoins en eau de la saison 2023

Proches de la moyenne !



Avec 435 mm d'ETP cumulés de juin à fin août, cela représente 4 tours d'eau en moins par rapport à 2022.

Après un mois de juin légèrement plus chaud que la moyenne, les mois de juillet et août ont été proches des normales. Les journées les plus chaudes de l'été ont été relevées les 23 et 24 août avec des températures maximales proches des records. On relève 41.8°C à Mont de Marsan, et 40.3°C à Dax.



# IRRIGADOUR

## CAMPAGNE IRRIGATION 2024 : Renouvelez vos autorisations !

Si vous avez terminé l'irrigation, pensez à **effectuer vos relevés de compteurs** pour pouvoir effectuer vos déclarations à venir.

Pour la Zone en ZRE (en bleu sur la carte) - IRRIGADOUR :

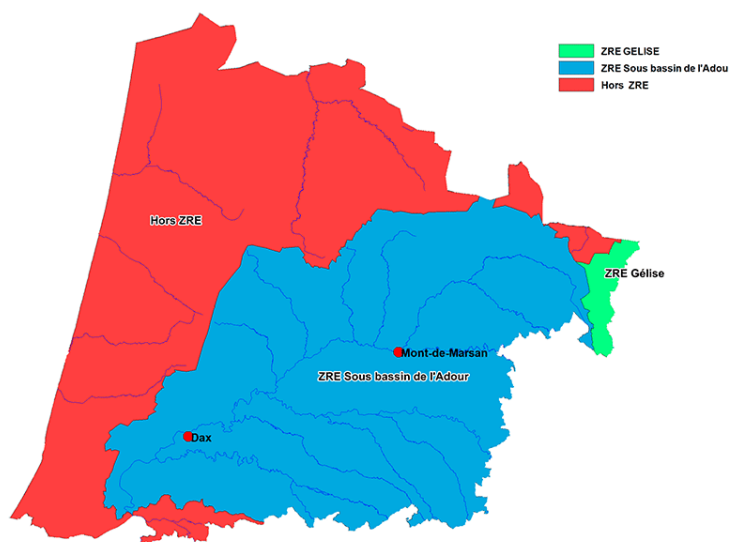
Vous allez recevoir fin octobre/début novembre par courrier votre **Formulaire de déclaration de recensement des besoins d'irrigation**.

Vous devez **impérativement** y répondre :

- **soit par courrier** (enveloppe pré-timbrée fournie),
- **soit en ligne**, via l'interface GESTEA. Pour effectuer votre déclaration en ligne, une notice explicative et le lien vers GESTEA sont disponibles sur le site internet d'IRRIGADOUR. [www.irrigadour.fr](http://www.irrigadour.fr)

Le formulaire que vous allez recevoir contient :

- **Votre demande de pompage pour 2024** : Renouvelez et/ou modifiez vos demandes d'irrigation pour la période d'été 2024 ou hiver 2024-2025. N'oubliez pas de préciser la nature des cultures que vous pensez irriguer en 2024. Si vous n'irriguez pas en 2024, indiquez dans la colonne Assolement, « Gel Autres » avec une surface de « 1 ».
- **Votre déclaration de prélèvements d'eau 2023** : Renseignez vos index de compteurs et vos volumes prélevés. Indiquez les numéros de compteur de l'AEAG, si vous souhaitez que vos index et volumes prélevés soient télétransmis.



## Formation GESTEA gratuite : Accompagnement à la déclaration en ligne !

Si vous souhaitez être accompagné pour effectuer votre déclaration en ligne avec GESTEA, nous vous proposons de participer à la formation du **26 octobre à 10h00 à 11h30 à la Chambre d'agriculture des Landes**. Une formatrice sera à votre disposition pour vous aider à obtenir vos codes d'accès et vous expliquer le fonctionnement de l'outil. Inscrivez-vous via lien ou le QR code ci-dessous :

<https://forms.office.com/e/RZT4TqmN4w>



## AGIL

Le renouvellement des autorisations de pompage hors ZRE (zone rouge sur la carte précédente) est réalisé par l'AGIL (Association de Gestion de l'Irrigation Landaise).

Cette année, les registres de déclaration de consommation seront envoyés en décembre 2023. Si vous souhaitez modifier vos autorisations de prélèvement d'eau, il sera possible de demander un dossier de modification à partir du 15 décembre 2023 ou bien de le télécharger sur le site de la Chambre d'Agriculture des Landes au lien suivant : <https://landes.chambre-agriculture.fr/techniques-et-innovations/irrigation-gestion-de-leau/>.

Si vous avez besoin d'aide pour compléter vos demandes, vous pourrez prendre un rendez-vous auprès de l'AGIL à partir du 15 janvier et jusqu'au 15 février 2023.

## PTGE MIDOUR - actualité

Les principales actions du PTGE MIDOUR sont lancées depuis 2022 :

- Etudes de création de ressources complémentaires et de sécurisation des remplissages de certains ouvrages,
- Etude de réutilisation des eaux traitées de certaines stations d'épuration du bassin,
- Une autre action va débuter en 2024, elle concerne la mise en place de pratiques économes en eau sur les exploitations du bassin versant. Elle débutera par un état des lieux des pratiques proposé à partir de janvier 2024 à chaque exploitation irrigante pour évaluer celles qui auront la possibilité d'évoluer vers l'utilisation de matériels hydro-économes ou de pratiques agricoles efficaces en eau.

## Parcelles de référence

La campagne d'irrigation a commencé fin juin sur les sols sableux (un mois de décalage par rapport la campagne 2022) et début juillet ailleurs. Malgré ce démarrage tardif de l'irrigation, 2023 restera pour les irrigants une campagne intense. Les tours d'eau ont été incessants pour « tenir » les cultures malgré des ETP modérées. Les quelques pluies de juillet n'ont pas permis de faire de pause au-delà de 2-3 jours, et il a fallu tenir ainsi jusqu'au 25 août avec des volumes d'eau apportés globalement autour de 70% du quota autorisé.

Commune	Type de sol	Culture	Date de semis	Cumul des irrigations sur la campagne 2023 (mm)	Cumul des pluies du 15 juin au 15 sept. 2023 ou à la récolte (mm)	RFU max de la parcelle	ETM cumulé du semis au 15/09/2023
Arthez d'Armagnac	Sablo-limoneux	Mais Waxy	28/05/2023	140	106	65	396
Saint Julien en Born	Sables blancs	soja	09/06/2023	214	239	35	307
Saint Julien en Born	Sables blancs	Asperges	x	316	221	35	323
Saint Julien en Born	Sables blancs	Tournesol	05/05/2023	116	180	35	307
Solférino	Sables noirs	Maïs conso	18/04/2023	214	124	45	314
Solférino	Sables noirs	Maïs doux	08/06/2023	220	127	45	354
Sabres	Sables noirs	Haricot	16/06/2023	109	75	40	225
Saint Cricq Villeneuve	Sable du Marsan	Tournesol semence	13/05/2023	136	88	40	309
Saint Cricq Villeneuve	Sable du Marsan	Tournesol semence	13/05/2023	159	88	35	250
Coudure	Argilo-limoneux	Maïs conso	19/05/2023	150	99	78	284
Saubrigues	Sables noirs	Maïs doux	22/05/2023	73	226	60	304
Saubrigues	Sables noirs	Maïs semence	07/05/2023	142	271	45	285
Labatut	Argilo - limono-sableux	Maïs semence	12/05/2023	140	128	70	304
Souprosse	Argilo - limono-sableux	Maïs	21/04/2023	210	92	80	331
Souprosse	Argilo - limono-sableux	Maïs doux	27/05/2023	180	73	70	272
Pujo le Plan	Sable du Marsan	Maïs conso	28/05/2023	177	106	40	354
Laglorieuse	Sable du Marsan	Maïs	08/05/2023	153	127	40	353
Mazerolles	Sable du Marsan	Tournesol semence	28/05/2023	175	66	50	316
Mazerolles	Sable du Marsan	soja	24/05/2023	129	92	50	291
Saint Lon Les Mines	Argilo - limono-sableux	Kiwi	-	295	100	80	489
Lahosse	Argilo - limono-sableux	Maïs conso	18/04/2023	120	139	70	275
Monségur	Limono argileux	kiwi	plantation 2022	209	179	66	263

Retrouvez ce bulletin sur [landes.chambre-agriculture.fr](https://landes.chambre-agriculture.fr) rubrique **Gestion de l'eau**

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - cité Galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
tél 05 58 85 45 30 mail : [hydraulique@landes.chambagri.fr](mailto:hydraulique@landes.chambagri.fr)



Avec la contribution financière de compte d'affectation spéciale développement agricole et rural